



N°	Surface (m²)	Destination	Bénéficiaire
ER n°1	40	Élargissement de la voirie	Commune
ER n°2	220	Élargissement de la voirie	Commune
ER n°3	430	Élargissement de la voirie	Commune
ER n°4	380	Élargissement de la voirie	Commune
ER n°5	240	Élargissement de la voirie	Commune
ER n°6	1070	Élargissement de l'entrée du cimetière	Commune

LEGENDE :

- Communes
- Parcelles
- Mares et/ou plans d'eau
- PRESCRIPTIONS :
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Site archéologique
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique
- Secteur d'OAP
- Eléments bâtis identifiés au titre de l'article L151.19 du code de l'urbanisme
- Secteurs concernés par l'article L211-1-1 du Code de l'Urbanisme
- Mur à protéger l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Lisières de 50 m pour les Massifs Forestiers de plus de 100 ha
- Ligne haute tension
- Zone de bruit A10
- Zone de bruit LGV

ZONAGE :

Zones urbaines

UA

UBa

UBb

UF

UL

UI

UIc

Zones agricoles et naturelles

A1

A2

N1

N2

Echelle 1 / 2000

500

1 000 m

Département de l'Essonne
Commune de Janvry



Révision du Plan Local d'Urbanisme

5.3 Règlement graphique - plan de zonage de la Brosse

Document approuvé au Conseil Municipal du 5 novembre 2024

